

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
24 février 2015 à 18h30

Date de la convocation : 10.02.2015

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jean-Claude BOITON, Margaux BOULANGER, Jean-Marie DUPONT, Nathalie FUSIL, Virginie PASCAL, Christelle PETIT, Karine PLASSARD.

Absents excusés : Alain CABEKKE, Claudine CREUGNY (procuration à Chantal CORBILLON), Mireille FAGUET-TORCHON, Jérôme VRILOR.

Secrétaire de séance : Virginie PASCAL

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Compte administratif 2014 - commune

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 205 756.70 € (pour rappel 292 255 € en 2013). Cette baisse d'excédent a lieu malgré une maîtrise des dépenses de 50 000 € par rapport à l'année passée. Les dotations de l'état ont diminué de 34 000 €.

La section d'investissement présente un déficit de 390 835.54 € mais il reste à percevoir des subventions (100 000 € du FEADER pour le groupe scolaire entre autre) et la recette de la vente d'une cellule de la maison médicale à Sébastien COWET.

Le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Compte administratif 2014 – assainissement

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 48 325.42 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 23 867.23 €

On constate une baisse de la redevance assainissement en recette due à la baisse de la consommation d'eau.

Les travaux sur le réseau assainissement doivent débuter en juin et s'achever un octobre. Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours d'élaboration.

Le compte administratif assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 Compte de gestion 2014 – commune et assainissement

Les comptes de gestion du trésorier sont identiques au compte administratif tant pour la commune que pour le budget annexe assainissement.

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

